LA COUR DE DOUAI S'EST PRONONCÉE CONTRE LA MISE EN LIBERTÉ DU DÉPUTÉ RAMETTE

Nous avons annoncé que par l'intermédiaire de son défenseur, Me Delevallée Arthur Ramette, élu, dimanche dernier député communiste de la 2e circonscription de Douai, avait formulé une demande de mise en liberté provisoire.

La Chambre des Mises en Accusation avait à statuer hier vendredi, sur la demande du député communiste.

Elle l'a rejetée.

La Cour a basé sa décision sur les trois points suivants :

1. L'entrée en fonctions du député Ramette n'aura lieu que le 1er juin ; 2. la validité de son mandat n'est pas faite 3. la Chambre des Députés aura la possibilité de faire cesser la détention préventive en vertu de l'article 14 de la loi constitutionnelle de 1875.

Dans ces conditions, M. Ramette s'est pourvu devant la Cour de Cassation.

AUTRES AFFAIRES EXAMINÉES

En raison des fêtes de la Pentecôte, la Chambre des appels Correctionnels qui ne siégera pas aujourd'hui samedi, a tenu hier deux audiences, l'une le matin, l'autre l'après-midi.

La matinée a été consacrée aux détenus.

Un voleur peu commode à Dunkerque

Louis Demeester qui avait été surpris en train de voler opposa aux agents qui l'appréhendèrent, une vive résistance.

Le Tribunal correctionnel de Dunkerque le condamna à 6 mois de prison.

Après plaidoirie de Me Delevallée, la Cour abaisse la peine à 2 mois.

Un violent personnage à Dunkerque

Pour avoir brisé la vitre d'un estaminet et outragé les deux agents qui venaient l'arrêter, Marcel Justin a été condamné à Dunkerque à 8 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Vanhoucke.

La Cour ramène à 4 mois la peine de prison, mais elle maintient l'interdiction de séjour.

Voleurs d'auto à Dunkerque

René Bazin et Lucien Lescop, Le Bedeau, avaient tenté de dérober le taxi du chauffeur Van Becelaere. Ils furent arrêtés au moment où ils mettaient la voiture en marche.

Le Tribunal de Dunkerque les condamna chacun à 8 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

La Cour confirme ce jugement.

Un rat d'église à Donai

L'ouvrier boulanger, Jean Badonnés a été arrêté alors qu'il venait de fracturer les troncs de l'église Notre-Dame, à Douai.

Le Tribunal Correctionnel le condamna à 6 mois de prison et à la relégation.

Le prévenu qui jusqu'ici avait nié les faits, fait des aveux complets devant la Cour. Il déclare avoir dérobé 69 fr. 80. Et il demande aux magistrats de lui épargner la relégation.

Mais la Cour se borne à confirmer le jugement de Douai dans toutes ses dispositions.

Un vol de 18 tonnes de charbon à Bierres

Joseph Barbier et Jérémie Baudens avaient dérobé 18 tonnes de charbon dans une malterie de Bierne.

Le Tribunal de Dunkerque les condamna : Barbier à 6 mois de prison et 300 francs d'amende ; Baudens à 3 mois de prison.

En appel, après plaidoirie de Me Phalempin, la Cour confirme la décision des premiers juges.

Le cinéaste escroc à Lille

Se donnant comme cinéaste, Auguste Leclercq cherchait des capitaux pour lui permettre de tourner un film intitulé : « Lille, Capitale des Flandres ».

Il recueillit ainsi 6.000 francs qu'il empocha et dont les prêteurs n'entendirent plus parler.

Le Tribunal de Lille condamna le peu scrupuleux cinéaste à 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Sur la demande de Me Phalempin, la **Cour renvoie l'affaire au 28 mai.**

Rat de basse-cour à Billy-Montigny

Louis Pontrain et Jules Warmé avaient été surpris par une fermière de Billy-Montigny alors qu'ils fracturaient le cadenas d'un poulailler.

Le Tribunal de Béthune les condamna pour tentative de vol, à 3 mois de **La Cour porte cette peine à 6 mois.**

Echo d'une campagne électorale dans le Boulonnais

S'étant jugé diffamé par M. Cyprien Etchegoyer, militant du parti démocrate populaire à Calais et candidat au Conseil général, M. Lemaître, maire de Wierre-Effroy, avait porté plainte.

Le Tribunal de Boulogne condamna M. Etchegoyen, à 300 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans cinq journaux

Après plaidoirie de Me Reisenthel pour la partie civile, la Cour confirme le jugement de première instance.

L'amour brutal à Dunkerque

Pour avoir frappé son amie Georgette Dubois, Joseph Emma fut, en raison de ses mauvais antécédents, condamné par le Tribunal de Dunkerque à 4 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Après plaidoirie de Me Delevallée, la **Cour réduit la peine de prison à un mois.**

Agression nocturne à Saint-Pol-sur-Mer

Arne Arnisten, 20 ans et Tibins Ingebusten, 24 ans, marins de commerce, sujets norvégiens, ont été poursuivis pour vol, avec deux autres matelots norvégiens qui ne furent par retrouvés, ils avaient attaqué, vers 22 heures, un cycliste, M. Desombec qui passait sous le pont du chemin de fer, à Saint-Pol-sur-Mer. Les malandrins le dépouillèrent de son portefeuille.

Le Tribunal de Dunkerque condamna Arnsten et Ingebusten, à 8 mois de prison chacun.

En appel, après plaidoirie de Me Adam **la Cour confirme le premier jugement.**

L'écho d'une réunion politique troublée à Lille

Le 15 novembre dernier, M. Champetier de Ribes, ministre des Pensions, venait à Lille, pour y présider une assemblée du parti démocrate populaire.

La réunion devait se tenir à l'Hippodrome, rue Nicolas Leblanc, mais peu de temps avant la conférence quelques camelots du roi pénétrèrent dans le vaste cirque, sous prétexte d'y organiser le service d'ordre, mais en réalité pour empêcher la réunion d'avoir lieu.

Les perturbateurs, en effet, lancèrent dans la salle des ampoules de gaz lacrymogène, qui sur-le-champ rendirent l'atmosphère irrespirable.

Si bien que lorsque arrivèrent M. Champetier de Ribes et ses amis politiques, force leur fut d'abandonner les lieux et de faire demi-tour.

L'assemblée eut lieu tout de même au Palais Rameau et avec quelque retard.

Cependant un mécanicien, M. Emile Carlier, qui se trouvait dans le cirque au moment de l'explosion des ampoules nauséobondes, fut très incommodé. Et M. Annicot, propriétaire de l'établissement fortement lésé dans l'aventure, porta plainte.

Parmi les auteurs de cette manifestation stupide, on crut reconnaître un sieur Eugène Fritsch, domicilié à Marcq-en-Barœul.

Il fut poursuivi sous la prévention d'administration de substances toxiques.

Mais Fritsch jura ses grands dieux qu'il n'était pour rien dans l'affaire. Et la preuve n'étant pas faite de sa culpabilité, le Tribunal Correctionnel l'acquitta.

En appel, l'avocat général Firmin soutient la prévention et souligne le précédent regrettable de cet exploit absurde contre la liberté des réunions publiques. Et il estime que la prévention est justifiable en fait comme en droit.

Après plaidoirie de Me Brackers d'Hugo, qui soutient que son client était au moment des faits à Marcq-en-Barœul, la Cour renvoie l'affaire pour l'arrêt au 28 mai.

Les accidents de la route

M. Marcel Bossut, tailleur d'engrenages, roulait à motocyclette, à Roubaix, lorsqu'il fut renversé par l'autocar que pilotait le chauffeur Albert Trassaert.

Le motocycliste fut assez sérieusement blessé.

Toutefois, le Tribunal de Lille, estima que la responsabilité du chauffeur n'était pas établie et l'acquitte.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Martinache, qui représente les intérêts de la partie civile et par Me Rambaud qui défend M. Tassaert, et demande la confirmation du jugement de Lille.

La Cour fait droit à la demande du défenseur, elle confirme la décision des premiers juges dans toutes ses dispositions.

⁂

En ouvrant brusquement la portière de son auto, M. Sassolet qui se trouvait à Arras, avait blessé une cycliste, Mme Lefer.

Le Tribunal Correctionnel alloua à la victime une provision de 2.000 francs et désigna comme expert le docteur Brassart.

Devant la Cour, l'affaire est plaidée par Mes Labec et Martinache. Après quoi, la Cour estime que la responsabilité de l'accident incombe par moitié à la cycliste et à l'automobiliste ; elle n'en confirme pas moins le chiffre de la provision.

LE CAPITAINE VISEUR NOMMÉ COMMANDANT DES SAPEURS-POMPIERS DE LILLE

Le capitaine Viseur, bien connu dans toute la région du Nord, vient d'être nommé commandant du corps des sapeurs-pompiers de Lille, en remplacement du commandant Crombes, décédé.

Né à Lille, le 2e mars 1875, le capitaine Viseur accomplit son service militaire au regiment des sapeurs-pompiers de Paris, qu'il quitta en 1900, avec le grade de caporal de 1re classe. Il fut incorporé au bataillon de sapeurs-pompiers de Lille, le 1er août 1901. Sergent-fourrier le 15 décembre 1903, sergent-major instructeur le 1er janvier 1906 et adjudant du bataillon le 1er juillet 1913, il fut nommé capitaine-instructeur le 30 novembre 1921.

Le commandant Viseur est membre de la Commission de Sécurité de la Ville

M. le Commandant VISEUR

de Lille, Président d'honneur actif de l'Ecole de Tir des Sapeurs-Pompiers de Lille, Vice-Président de l'Union des Sociétés Lilloises de gymnastique, et il appartient à de nombreuses sociétés d'éducation physique et d'éducation militaire, ainsi qu'à d'importantes sociétés de Sauveteurs et de Mutualité.

Officier d'Académie et du Nichan-Iftikhar, le Commandant Viseur est titulaire de nombreuses médailles d'honneur et diplômes.

Mobilisé en 1914, aux sapeurs-pompiers de Lille, il remplit vaillamment sa tâche et fit preuve de belles qualités d'organisation dans le service de place et d'incendie. Toujours présent où il y avait du danger à courir, il fut blessé trois fois au cours d'incendies et fut l'objet d'une élogieuse citation du Colonel Lançon, commandant la subdivision de Lille, pour la bravoure dont il fit preuve lors du bombardement de la ville par les Allemands, les 11, 12, 13 et 14 août 1914.

Son zèle, son abnégation, son énergie et sa compétence le désignaient pour le poste éminent auquel il vient d'être appelé et nous sommes heureux d'adresser au nouveau commandant du corps des sapeurs-pompiers de Lille nos sincères et chaleureuses félicitations

LA FÊTE DES DÉBITANTS DE TABAC DU NORD AURA LIEU A LILLE LE MARDI 7 JUIN

C'est le mardi 7 juin qu'auront lieu à Lille, l'assemblée générale et la fête annuelle des Débitants de tabac du Nord.

Le grand banquet se déroulera aux établissements Beudaert, dits « Palais Saint-Maurice » dont la grande salle a été remise complètement à neuf.

Vendredi matin, MM. Paul Ronse, président de la Fédération et L. Dompsin, adjoint au maître de Lille, président du syndicat lillois se sont rendus à la préfecture pour inviter M. Roger Langeron, préfet du Nord, à assister à cette fête qui, chaque année, revêt toujours un caractère très familial.

Le préfet a accepté cette invitation.

Au cours du banquet, l'orchestre Letellier qui se distingua lors de la dernière Foire Commerciale, se fera entendre.

Un grand bal clôturera la fête.

Ajoutons en terminant que M. Roger Salengro, député-maire de Lille, sera présent à la fête.

LES FÊTES DE LA GRANDE KERMESSE A LILLE

Elles débutent aujourd'hui par une première journée des Gymnastes

Les deux premières journées des fêtes de la Grande Kermesse Lilloise — maintenant traditionnelles en ces jours de Pentecôte — sont consacrées à la gymnastique, au sport.

Nous en avons publié intégralement le programme. Rappelons ci-dessous, spécialement ce que sera la journée de samedi.

Toute cette journée, aura lieu la réception, à la gare du Nord, des sociétés par les commissaires délégués. — A 10 h. : réunion des jurés à l'Hôtel de Ville de Lille, salle du cinéma de l'Office d'orientation professionnelle (sous-sol). — A 12 h. : repas des jurés à l'hôtel de la Préfecture, rue Jacquemars-Giélée. — A 14 h., place de la République (en cas de mauvais temps, dans un hall de la Foire Commerciale), concours individuels, concours de vétérans, championnat du Nord et du Pas-de-Calais. — A 21 h. : réunion du comité central de l'A. R. G., Hôtel de Ville de Lille (salle des adjudications).

De 20 à 21 h. 30, Grand'Place, audition artistique par la Musique Municipale : 1. Sous bois, Guillaume Balay. — 2. L'Amour sorcier, Manuel de Falla, P. Dupont. — 3. Silvana (ouverture), C. M. Weber. — 4. Menuet, Haydn. — 5. Pavane pour une infante défunte, Ravel, Pierre Dupont. — 6. L'Ouragan, H. Fernand.

Concert d'art au Jardin Vauban, à 20 h. — en cas de mauvais temps, au Grand'Théâtre — par la Musique Municipale de Dunkerque : 1. Marche nuptiale, Mendelssohn. — 2. Ouverture de Zampa, Hérold. — 3. *a)* Judex, Mors et Vi . Gounod ; *b)* Entr'acte de la Colombe, Gounod. — 4. Sélection sur Manon, J. Massenet. — 5. L'attaque du moulin, Bruneau.

La journée de demain

Dimanche 15 mai : De 7 h. à 12 h., au Stade, Place de la République, Concours de sections ; Concours spéciaux. Séries d'ensemble et de Pyramides avec et sans engins. Concours d'applications utiles et de pyramides.

A 11 h. 30, Hôtel de Ville : Réception du Bureau de l'Association régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, de la Délégation Municipale de la Ville de Lens apportant le Drapeau de l'A.R.G.

De 11 h. à midi, place de Gand : Contrôle des Sociétés carnavalesques pour les primes de séjour.

A 11 h. 30, Grand'Place, Concert-Apéritif par la Société belge, Phalange Accordéoniste du Centre. 1. Paris-Liège, marche (Charlier) ; 2. Ginalla, valse espagnole (Fiochi) ; 3. Célibataire, fox-trot (Langlois) ; 4. Tu reviendras (Jane Bos); 5. Blazoé, marche (De Bruecker) ; 6. Plaisir des Bois, fantaisie (De Bruecker); 7. Marche des Grenadiers (Verbist) ; 8. Valse Villageoise (Eenhaes) ; 9. C'est suffisant, fox-trot (Jane Bos).

A midi, Place de la Nouvelle Aventure, Concert-Apéritif par la Société Royale l'Harmonie Philanthropique de Molenbeek-Bruxelles : 1. Marche du 1er Régiment des Guides (Valentin Benzer) ; 2. Pour une fleur, mazurka (Jean Brecker); 3. Le Maréchal Foch, marche (Emile Neterghal ; 4. Rêve d'amour, valse (Victor Scisinger ; 5. Le P'tit Quinquin (Desrousseaux).

A 12 h. 30, **salle des fêtes de la Foire Commerciale** : Banquet sous la présidence de M. Labbé, Directeur général de l'Enseignement Technique au Ministère de l'Instruction Publique.

Épreuves sportives

Cyclisme. — 1er Lille-Bruxelles et retour.

De 9 à 10 h., école Jean Macé, boulevard des Ecoles, remise des dossards ; à 10 h. 15, chaussée centrale du boulevard des Ecoles, appel des coureurs ; à 10 h. 30, départ en cortège par le boulevard Louis XIV, l'avenue Julien Destrée, les rues Pierre-Legrand, Sadi-Carnot ; à 11 h., barrière du chemin de fer à Halles : départ réel. Arrivée vers 17 h., chaussée centrale du boulevard des Ecoles.

Athlétisme. — Grand Prix de relais de la Ville de Lille. De 13 à 14 h. 15, école Jean Macé, boulevard des Ecoles, remise des dossards ; à 14 h. 30, chaussée centrale du boulevard des Ecoles, départ des juniors ; à 15 h. 30, départ des seniors. Itinéraire : Boulevards des Ecoles, Papin, place Simon Vollant, rue de Paris, place du Théâtre, rue des Sept-Agaches, Grand'Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, Jardin Vauban (1er relai), boulevard Vauban, place de Tourcoing (chaussée centrale), boulevard Bigo Danel, place Cormontaigne (2e relais), boulevard Montebello, place Barthélemy-Dorez (3e relais), boulevards Victor-Hugo, des Ecoles, chaussée centrale.

A 16 h. 30, distribution des prix, école Jean Macé.

Marche : De 13 à 13 h. 45, école Jean Macé, boulevard des écoles, remise des dossards ; à 14 h., chaussée centrale du boulevard des Ecoles :

Départ. Itinéraire : Boulevard des Ecoles rues de Cambrai, de Maubeuge, boulevard des Ecoles (côté gare St-Sauveur), boulevard Louis XIV, rues Frédéric Mottez, Saint-Sauveur, des Augustins, du Molinel (contrôle volant), rue de Paris, place Simon Vollant, boulevards Papin, des Ecoles (chaussée centrale), ce circuit étant à parcourir durant deux heures.

Arrivée : A 16 h., chaussée centrale du boulevard des Ecoles ; à 16 h. 30, distribution des prix, école Jean Macé ; de 16 à 17 h. 30, boulevard des Ecoles : Concert par la Musique du Centre.

Le Cortège

A 14 h. 30, rue Jules Guesde et place de la Nouvelle Aventure : Rassemblement des sociétés de gymnastique.

A 15 h., départ du cortège. Itinéraire : Rues Jules Guesde, Van Dyck, Paul Lafargue, des Postes, Inkermann, place de la République.

A 15 h. 30, place de la République : Grande Fête Officielle de Gymnastique, avec le concours de la Musique Municipale. Productions spéciales et ensembles généraux par les sociétés étrangères. Productions spéciales par les sociétés primées. Travail artistique aux appareils. Mouvements d'ensemble généraux en musique. Remise du drapeau à M. le Maire de Lille. Défilé des sociétés.

De 19 à 20 h., place de l'Arsenal : Contrôle des Sociétés Carnavalesques pour les primes de séjour.

A 21 h. 30, place de la Nouvelle Aventure : Grande fête de nuit avec le concours de la Grande Fanfare de Fives.

Illuminations électriques.

Pour les établissements publics

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'à l'occasion des fêtes de la Grande Kermesse, les débitants de boissons sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts durant la nuit du dimanche 15 au lundi 16 mai.

Ne descendez pas sur la chaussée

D'autre part, afin de permettre aux cortèges du dimanche et du lundi de se dérouler sans heurts et dans l'ordre qui convient, le Maire de Lille saurait le plus grand gré à la population de ne pas descendre sur les chaussées qu'emprunteront lesdits cortèges et de rester à l'alignement des trottoirs.

Enfin, les habitants sont instamment priés de bien vouloir, à l'occasion de ces fêtes franco-belges, pavoiser aux couleurs belges et françaises.

Interruption de circulation

La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, tramways, bicyclettes et autres véhicules, seront interdits le lundi 16, de huit heures à midi, dans les rues de Lannoy, Pierre-Legrand, du Long-Pot et adjacentes, à l'occasion de la fête de la braderie du quartier de Fives.

Congés samedi et mardi

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les administrations et services publics auront congé samedi 14 mai après midi et mardi 17 mai. Une permanence sera assurée le 17 mai.

LA MAISON DE M. DÉTAILLEUR DÉPUTÉ-MAIRE DE WASQUEHAL A ÉTÉ CAMBRIOLÉE

Profitant de l'absence de Wasquehal, de M. Henri Détailleur, député-maire de Wasquehal, parti à Versailles et à Paris, en compagnie de sa femme pour l'élection du Président de la République et les funérailles de M. Doumer, des cambrioleurs ont réussi à s'introduire dans le café qu'il exploite 203, rue des Villas, à Wasquehal.

Les escarpes ont pu pénétrer dans les dépendances de l'habitation. Ils ont ensuite brisé plusieurs carreaux de la vérandah et par l'ouverture ainsi pratiquée, ils ont pu gagner l'intérieur de la maison et se rendre dans la salle du café.

Là, ils ont fracturé le tiroir-caisse, et se sont emparés d'une somme de 20 fr. en menue monnaie.

Les cambrioleurs se sont ensuite retirés. A son retour de Paris, M. Détailleur fit la découverte du vol. Il procéda à une inspection sérieuse de son habitation, mais il put constater que les voleurs avaient borné leur activité... au tiroir-caisse.

DEUX GRAVES ACCIDENTS AUX MINES DE DOURGES

A la Société des Mines de Dourges, deux accidents de travail sont survenus.

A 14 h. 30, dans la voie d'ajustage, l'ouvrier Laurent Florent, 29 ans, chef de train, demeurant à **Montigny-en-Gohelle**, manœuvrait un wagon ; par suite d'un déraillement des quatre roues Laurent tomba au milieu de la voie à plat ventre et la roue droite de l'essieu de derrière lui passa sur le bras, lui occasionnant un broiement du membre supérieur droit ayant nécessité l'amputation du bras.

A 17 h., dans le chantier des usines, l'ouvrier Gillon Léon, 28 ans, célibataire, préposé aux expéditions de sulfate et benzol, demeurant à **Hénin-Liétard**, chargeant deux fûts de benzol sur un wagon à l'aide d'un poulain a reçu ce dernier sur la jambe par suite d'un coup de tampon causé par la machine, lui occasionnant une fracture compliquée de la jambe droite.

ECHOS et CARNET

MÉTÉOROLOGIE. — Observations faites le 13 mai 1932, à 18 h. — Baromètre : 758 mm. 7 ; baisse depuis la veille, à 16 h. ; 4 mm. 1; Thermomètre; Froide : 21.5 ; Minima : 10.6 Maxima : 25.2 ; Etat hygrométrique : 73 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 16 h. : néantes . Direction du vent : Ouest; Force : Faible ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour samedi : Un peu chaud, orageux.

CALENDRIER. — Samedi 14 mai 1932 Soleil : Lever, 4 h. 13 ; coucher, 19 h. 22. Lune : Lever, 12 h. 2 ; coucher, 1 h. 36. Aujourd'hui : Saint-Boniface. — Demain: Pentecôte.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même situation, ciel demi ou trois-quart couvert. Pluie d'orage et orages Vent de Sud-Ouest 6 à 8 m. Température en hausse nocturne. Le maximum de température sera en baisse de 7 à 8° sur la veille.

L'ÉCHOUEMENT DU VAPEUR « VAUCLUSE » se rendant à Dunkerque, devant Ambleteuse

Nous avons relaté hier que le vapeur « Vaucluse » se rendant à Dunkerque s'était échoué devant Ambleteuse, à la Pointe-aux-Oies.

Nous avons dit également que quatre remorqueurs de Boulogne se sont portés à son secours et que l'un d'eux, le « Docteur Roux », s'échoua également.

Notre photo représente la situation des deux navires. On se rend compte du peu de distance qui les sépare de la côte et des efforts qui devront être tentés pour déhaler notamment le « Vaucluse » qui jauge près de 3.000 tonnes.

LA GUERRE AU VILLAGE DE SAINT-SOUPLET

Pourquoi le maire a démissionné à la suite d'un pugilat avec un adjoint

Une certaine effervescence règne dans le petit bourg de Saint-Souplet, dans le Cambrésis, si calme d'ordinaire, avec sa population laborieuse de 1.500 habitants. C'est que depuis mardi soir, deux clans se sont formés et voilà le pays divisé, comme l'était le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Saint-Souplet comptait 16 membres. L'un d'eux ayant quitté le pays, il s'est trouvé qu'il restait au sein de l'assemblée communale une majorité flottante, puisque les meilleurs statisticiens du pays y dénombraient 7 représentants d'un parti, 7 de l'opposition et le... 15e membre ne pouvant être facilement compté ni chez les uns, ni chez les autres. La tâche du maire, dans ces conditions, était délicate, mais tout avait fonctionné normalement jusqu'à mardi.

Le maire...

Le maire de Saint-Souplet est, depuis trois ans, M. Pelletier, un enfant du pays, qui depuis vingt-deux ans a repris dans sa commune une propriété où il comptait vivre paisiblement de sa retraite. Engagé volontaire à 20 ans dans l'infanterie coloniale, M. Pelletier a fait une brillante carrière dans l'armée, titularisant 24 années de campagne, gagnant les galons de lieutenant, méritant la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Il y a trois ans, le démon de la politique tenaille le retraité. Un de ses amis lui dit : « La politique, c'est le commencement des ennuis et des ennemis ». Ces mots là, le maire de Saint-Souplet ne les a pas oubliés.

Il fut élu conseiller municipal, puis maire, sa liste étant la mieux représentée.

...Démissionnaire

Mardi soir, M. Pelletier faisait connaître en termes nets et catégoriques, à M. Verlomme, sous-préfet de Cambrai, sa décision irrévocable de démissionner de sa place de premier magistrat.

Pour quelles raisons ? C'est ce que nous sommes allés lui demander.

Ce que dit le maire

— « Il s'est passé ici, mardi, nous dit M. Pelletier, un incident regrettable, d'autant plus navrant que la question qui était en jeu était purement personnelle. Cet incident fut soulevé au cours de la réunion même du Conseil Municipal. Alors que nous venions de désigner nos délégués sénatoriaux, un membre du Conseil m'attaqua directement et parla en termes blessants et malveillants de ma carrière militaire, ainsi que de la croix de Chevalier qui m'a été conférée. J'invitai à se taire cette personne, dont les attaques dépassaient sans doute, dans son intention, le cadre de ma vie privée et je continuai mon travail.

« La séance était levé, lorsque je descendis dans la salle des délibérations. Dans les couloirs, un adjoint, M. Dupas, m'arrêta et m'invita à revenir à la Mairie, où il avait, disait-il, à m'entretenir. Croyant qu'il s'agissait d'une affaire municipale, j'acquiesçai, mais M. Dupas en présence de plusieurs personnes, fit encore allusion à mon passé dont je peux, cependant, tirer honneur. Je le priai de cesser cette plaisanterie d'un goût déplacé. En guise de réponse, il leva le bras et m'atteignit à l'œil avec le coude. A ce moment, instinctivement je saisis ma canne que le portal sous le bras et je donnai deux coups à mon interlocuteur. Des conseillers arrivèrent alors et nous séparèrent. Je n'ai pas voulu porter plainte, mais après un événement aussi navrant, j'ai envoyé ma démission de maire ».

— Vous quittez le Conseil Municipal ?

— Non, dit M. Pelletier, je veux rester simple conseiller. Je continue l'expérience, ma vie politique est encore courte quoique depuis mardi mouvementée. Maintenant, ce sera à mon tour d'être spectateur.

LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE EN EXCURSION A AVESNES

La société de géographie de *Lille*, effectuera le jeudi 19 mai, une randonnée dans les environs d'*Avesnes*.

Cette belle excursion a été organisée avec le concours des « Essi » d'Avesnes et sera guidée par M. Peltrisor, président de ce groupement. L'itinéraire en a été établi spécialement pour intéresser les excursionnistes des sites pittoresques ignorés des touristes non avertis, qui se contentent d'habitude de suivre les grandes routes.

La première partie comprendra un petit circuit dans la banlieue immédiate de la ville, où l'on rencontre de nombreux points de vue intéressants. Après une petite visite de la ville et le déjeuner dans un des restaurants d'Avesnes, la deuxième partie de l'excursion dirigera les Lillois par Guersignies, Flaumont, Bémeries, Ramousies et Liessies, vers la Folie, Balves, Eppe Sauvage, Clairfayt, etc.

Il est intéressant de noter que cet itinéraire a été étudié de façon à pouvoir s'effectuer en autocar entre le train venant de Lille à 8 h. 55 et celui partant d'Avesnes à 17 h. 20.

DES MEUNIERS CONDAMNÉS A 50 FRANCS D'AMENDE A BÉTHUNE, POUR INFRACTION A LA LOI, SUR L'EMPLOI DES BLES EXOTIQUES

Un certain nombre de meuniers de la région : MM Deprez, *d'Hénin-Liétard*, Brassart, de *Lillers*, *La Société La Clairvoyante*, de *Harnes*, Lepoivre, Lepitus et Dubar, de *Chocques*, inculpés d'avoir contrevenu à la loi de 1929 sur la répartition des blés exotiques, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de *Béthune*.

Suivant les décrets ministériels, ils auraient, à certain moment, dépassé le pourcentage fixé.

Le inculpés étaient défendus par MMes Randoux, Demont, Bainer, du Barreau de Béthune et Me Parmentier, avocat à Dunkerque, député du Nord.

D'après leurs plaidoiries, les inculpés n'auraient pas intentionnellement dépassé le pourcentage fixé, d'autant plus que sur l'espace d'un mois 12 fois le pourcentage varia. L'an dernier, le pourcentage était de l'ordre de 15 %, il est actuellement de 45 % : or, aucun des prévenus n'aurait surpassé 9 %.

Après les plaidoiries, le Tribunal condamna les dits meuniers à 50 francs d'amende chacun.

UN EMPLOYÉ DE MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS CONDAMNÉ A BÉTHUNE

Le tribunal correctionnel de Béthune a condamné, hier, à 1 an de prison et 50 francs d'amende, Oscar Quentin, 21 ans, employé de Mairie, pour avoir commis le délit de concussion, en exigeant de nombreuses personnes, sollicitant des cartes d'identité, etc... des sommes diverses pour droits, taxes et contributions imaginaires.

Le Tribunal a également condamné à 6 mois de prison par défaut : Joseph Wojciekowski, 41 ans, cabaretier ; Adam Merda, 36 ans, dépositaire de bière et Alexandre Olczyk, 31 ans, houilleur, pour complicité.

La politique régionale

ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD DU 12 JUIN

ENTENTE RÉPUBLICAINE

M. CRESPEL
ANCIEN DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL
MAIRE DE LA BASSÉE
CANDIDAT A LA CANDIDATURE

On publie le communiqué suivant :

« On a annoncé la candidature radicale-socialiste de M. Spriet, adjoint au maire de Lille, à la prochaine élection sénatoriale partielle du Nord, qui aura lieu le dimanche 12 juin.

» Des propositions ont été faites par de nombreux amis et par des personnalités politiques à M. Alexandre Crespel, ancien député du Nord, conseiller général, maire de La Bassée qui a répondu qu'il se tenait à la disposition de ses amis politiques et le comité départemental de l'Entente Républicaine Démocratique, qui doit se réunir à Lille le samedi 14 mai, croyait devoir faire appel à son concours, tant pour revendiquer les droits de l'arrondissement de Lille que les droits propres de son groupement qui n'a aucun représentant au Sénat, quoiqu'il réunisse la moitié des voix anti-cartellistes ».

PARTI RÉPUBLICAIN DU NORD

UNE RÉSOLUTION

Le Comité exécutif du Parti républicain du Nord s'est réuni à son siège à Lille, le vendredi 13 mai. Etaient régulièrement représentés les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes et Avesnes.

Après un examen de la situation créée par les dernières élections législatives, considérant que la conjonction de certains éléments radicaux-socialistes et des formations révolutionnaires a fait perdre au Parti républicain du Nord sept sièges sur les neuf qu'il possédait à la Chambre des Députés ;

Considérant que cette tactique insensée, que l'on pouvait croire désormais abandonnée, à l'heure surtout où le pays se trouve exposé aux plus graves périls, n'a joué qu'au profit des socialistes et des communistes, le Comité exécutif, à l'unanimité, décide :

1. - de poursuivre dans l'ensemble du département, en exécution des décisions de la dernière assemblée générale, l'organisation méthodique du parti et intensifiant dans tous les arrondissements la propagande républicaine anti-révolutionnaire ;

2. - de présenter dans toutes les circonscriptions et dans toutes les consultations électorales des candidatures de concentration républicaine contre les révolutionnaires et leurs alliés ;

3. - de réunir d'urgence l'assemblée générale du Parti qui désignera en vue de l'élection sénatoriale du 12 juin, un candidat du Parti républicain du Nord comme candidat de concentration républicaine.

UN CHARRETIER ORIGINAIRE DE GUESNAIN ÉCRASÉ PAR UN TOMBEREAU A LILLE

Hier, à 15 h., à l'avancée de la porte d'Ypres, place St-André, un charretier conduisant un cheval et qui était assis sur l'avant d'un tombereau lourdement chargé d'ordures tomba sur le pavé.

Les roues du tombereau lui passèrent sur le corps.

De nombreux passants se portèrent au secours du malheureux charretier qui fut relevé et transporté dans un estaminet voisin où il expirait peu après.

Le docteur Spindler constata le décès et déclara qu'il était dû à un enfoncement de la boîte crânienne.

Il s'agit de M. Victor Lenfant, né à Guesnain le 19 avril 1878 et demeurant 38, rue Jeanne-Hachette. Il était charretier au service de l'entreprise Colin.

M. Bonguet, commissaire du 2e arrondissement, qui a procédé aux constatations d'usage et qui continue l'enquête, suppose que la chute de M. Lenfant est due au dérapage des roues du tombereau sur les rails du tramway.

UN MOTOCYCLISTE VICTIME D'UNE COLLISION PRÈS D'HIRSON

L'autre soir, à 22 h. 30, une collision s'est produite à **Origny-en-Thiérache**, hameau du Chaudron, entre une automobile conduite par M. Montay Edmond, 35 ans, herbager à La Bouteille et une motocyclette montée par deux hommes, les frères Heyse Antoine, gérant de culture à Eparcy et Gaston, 26 ans, cultivateur à Billièvre (Belgique).

L'automobiliste regagnait son domicile à La Bouteille, avec sa voiture dépourvue d'éclairage et roulant sur le bas-côté gauche de la chaussée. La collision se produisit au moment où ce dernier qui, d'après l'enquête ne paraissait pas maître de sa direction avait placé sa voiture au travers de la route. Au choc très violent, M. Heyse Gaston, qui se trouvait sur le siège arrière de la moto, fut projeté à terre, où il resta étendu, sans connaissance.

M. le docteur Crépin, qui l'examina, ordonna son transfert d'urgence à l'Hôpital Brisset, à Hirson, où il reçut les soins de M. le docteur Mérot, chirurgien de cet établissement, qui constata une fracture à la colonne vertébrale.

Le malheureux est décédé au cours de la même nuit à 2 h. 30. Il était marié et père de deux enfants en bas âge.

L'enquête conduite par la gendarmerie d'Hirson, a relevé des fautes de la part de l'automobiliste, qui sera poursuivi pour homicide involontaire et infractions au Code de la Route.

LA MENACE D'ARRÊT DU TRAVAIL AU PORT DE DUNKERQUE

Nous avons dit que la Chambre syndicale des dockers de Dunkerque protestait et menaçait de déclancher un mouvement de grève parce qu'aux demandes de passeport, faites pour les délégués se rendant en Russie, satisfaction n'avait pas encore été accordée.

Comme nous l'avons dit, ces demandes font toujours l'objet de l'examen que nous avons signalé. Elles sont actuellement au ministère des Affaires étrangères.

Les membres du Comité de la Chambre syndicale des ouvriers du port ont déclaré que la grève générale serait déclanchée aujourd'hui samedi si les passeports n'arrivaient point.

CONFLITS MUNICIPAUX DANS NOTRE RÉGION

A Avesnelles

Nous apprenons que MM. Michel Gossart, Paul Férin et Emile Delhotellerie, conseillers municipaux à Avesnelles, ont adressé au sous-préfet leur démission.

A Hondschoote

D'autre part, on annonce que M. Mortier, maire d'**Hondschoote** ; le premier adjoint, M. Plécy, et sept conseillers municipaux de cette commune, ont adressé leur démission au sous-préfet.

De nouvelles élections auront donc lieu prochainement.

UN OUVRIER RENVERSÉ ET GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UN CHEVAL EMBALLÉ A WORMHOUDT

Ouvrier à **Wormhoudt**, M. Lucien Paresys, a été victime, vers midi et demi, d'un grave accident. Il conduisait un attelage, lorsque soudain son cheval s'emballa. Il voulut le retenir, mais la bête furieuse le renversa et le piétina.

M. Paresys a été relevé avec la jambe droite fracturée et le pied luxé.

La blessure est grave et il y aura incapacité permanente et partielle.

DEUX ARRESTATIONS DANS UNE GRAVE AFFAIRE DE VOL A SALOMÉ

La gendarmerie de La Bassée, en tournée à Salomé, était informée qu'un individu nommé Delahoche Florian, âgé de 19 ans, récemment sorti de la prison de **Loos**, à la suite d'un vol de motocyclette, que nous avons relaté dans notre numéro du 14 mars dernier, se livrait à des dépenses exagérées, quoique n'ayant plus travaillé depuis décembre dernier.

Interrogé par les gendarmes, sur la provenance de l'argent qu'il dépensait, il leur a répondu qu'il était sa propriété. Cependant après ur interrogatoire ser